



Règlement intérieur au 01/01/2026

« Les Copains d'Astro » est une pension féline, ouverte en février 2024, et située à Plabennec. Cette petite structure familiale, ouverte toute l'année, propose un hébergement spécifique aux félins lors des absences de leur propriétaire, et propose également des visites à domicile.

Gérante : Mme HERMES Morgane

Siège social : 11 route de kerhals Locmaria
29860 Plabennec

Mail : les.copains.dastro@gmail.com

Site internet : <https://morg681.wixsite.com/les-copains-dastro>

N° SIRET : 98419061100017 (EI)

📞 06.72.36.63.25 : Accueil téléphonique -> du lundi au samedi de 9h à 18h30 **uniquement.**
-> fermé le dimanche et les jours fériés.

❖ Conditions d'admission :

➤ Identification :

- Votre animal doit être identifié par tatouage ou puce électronique, et doit être à votre nom.

➤ Vaccination :

- Votre animal doit être à jour de ses vaccins : Coryza, Typhus, Leucose (rappel annuel).

Le carnet de santé est à fournir à l'arrivée de votre animal, et sera conservé pendant la durée du séjour.

- Votre animal doit avoir été vermifugé (depuis moins de 3 mois) et avoir reçu un traitement anti parasitaires (puces et tiques) avant son arrivée. A défaut, il lui sera administré un vermifuge et une pipette antipuces à vos frais.

« Les Copains d'Astro » décline toute responsabilité si votre chat a des parasites après le séjour en pension, ce qui serait dû au fait que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'aurait pas été efficace.

- Les chats de plus de 6 mois doivent être stérilisés/castrés.

➤ Santé :

- Le propriétaire doit prévenir la pension avant la garde de tout traitement médical concernant son animal.

Pour tout traitement médical, l'ordonnance du vétérinaire vous sera demandée (et les médicaments en nombre suffisants).

Le traitement sera ainsi donné, à condition que le chat coopère. La pension ne pourra être tenue responsable des suites imputables dues au traitement (effets indésirables, maladies, décès) et/ou à la maladie.

- Le propriétaire s'engage à communiquer tous les risques que peuvent présenter leur animal dans tous les domaines (agressivité, peur, fugue, allergies, maladies...). Notre responsabilité ne pourra être engagée dans ces cas.

- « Les Copains d'Astro » se réserve le droit de refuser jusqu'au dernier moment, un animal qui se révélerait malade ou contagieux ou agressif ou qui ne respecterait pas les obligations sanitaires de vaccination.

- Si durant son séjour votre animal devait avoir besoin de soins ou de l'intervention d'un vétérinaire (en cas de maladie, accident ou blessure), « Les Copains d'Astro » s'engage à vous contacter au plus vite, et à prendre toutes les dispositions nécessaires. Les frais en découlant devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

- « Les Copains d'Astro » décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal au cours du séjour, sans lien direct avec notre responsabilité. Si l'animal a une pathologie grave (ex : cardiaque, rénal, diabète...) pouvant conduire à un décès lors de son séjour à la pension, le propriétaire décharge la pension de toute responsabilité.

➤ Maladie :

- Il est important de souligner que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années, dans l'organisme d'un chat sans se manifester. Un événement stressant peut déclencher l'apparition des symptômes sans que la pension ne soit en cause. C'est le cas, entre autres, de la PIF, du FIV, de la teigne, de la Leucose et de formes chroniques du coryza, d'insuffisance rénale et d'hépatite. Aussi en aucun cas, la pension « Les Copains d'Astro » ne pourra être tenue responsable en cas d'apparition des ces maladies, que ce soit pendant ou après le séjour.

- Les locaux étant nettoyés et désinfectés quotidiennement, elle ne pourra pas être non plus tenue pour responsable des allergies, eczémas ou toute autre épidémie qui pourrait survenir pendant ou après le séjour de votre chat.

- « Les Copains d'Astro » décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal au cours du séjour, sans lien direct avec notre responsabilité. Si l'animal a une pathologie grave (ex : cardiaque, rénal, diabète...) pouvant conduire à un décès lors de son séjour à la pension, le propriétaire décharge la pension de toute responsabilité.

➤ Accident :

- Notre responsabilité sera dégagée lors de tout accident de nature imprévisible (crise cardiaque, problème lié à la vieillesse, torsion, épidémie, blessure, perte de poids...), ou si l'agressivité du chat empêche de lui prodiguer les soins dont il a besoin.

- La pension ne saurait être tenue responsable d'une blessure causée par la circulation ou les sauts du chat sur les plateformes, les arbres à chat, les éléments muraux (plus ou moins hauts), les jeux intérieurs présents dans la pension, et dans les box individuels.

- Le propriétaire est conscient que son chat (bien qu'ayant son box individuel), vit avec d'autres chats ayant chacun leur caractère, et qu'il n'est pas à l'abri d'un incident (le risque zéro n'existe pas).

❖ Réservation et Tarifs :

- Toute demande de séjour ou de visite à domicile s'effectue par téléphone, SMS, Messenger, mail ou whatsapp.

- La réservation ne sera effective qu'après réception d'arrières correspondant à 30% du coût total du séjour (en espèces, chèque, virement, wero), ainsi que du contrat de pension lu et signé.

RIB HERMES Morgane : IBAN : FR76 1290 6000 3057 4744 4794 602

Code BIC : AGRIFRPP829

Le solde sera versé le jour de l'entrée en pension.

- Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le consommateur (= le propriétaire) dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétraction, à compter du jour de la conclusion du contrat (= versement des arrières). Passé ce délai, la rétractation entraînera la perte des arrières versées. Elles ne pourront pas être reportées pour un prochain séjour.

- Le propriétaire s'engage à payer en totalité les jours de réservation, même si l'arrivée en pension est retardée, ou s'il retire son chat avant la date fixée.

Les dates de séjour/visites à domicile validées (= réservation) sont celles communiquées lors des échanges écrits (par SMS, mail, ou whatsapp).

- Toute demande de prolongation de séjour (en cours de séjour) doit se faire par téléphone, sous réserve de disponibilité : les frais de séjour devront être réglés au départ de l'animal.

En cas d'impossibilité de prolongation, le chat devra être récupéré à la date initialement prévue.

- En cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur) ou si l'animal se révèle agressif ou présentant tout comportement anormal rendant la garde impossible, « Les Copains d'Astro » pourra résilier le contrat.

Le propriétaire devra récupérer son animal le jour-même.

➤ **Tarifs en pension féline (2026) : 11€/jour/chat**
(Me consulter pour tarifs si votre chat a un traitement médicamenteux)

Supplément de garde le 25 décembre : 5€

Supplément d'arrivée ou de départ les dimanches et/ou jours fériés : 5€

- La litière est comprise dans le tarif (litière minérale agglomérante La Carbonite Tranquille). Le propriétaire est libre de fournir la litière qu'il souhaite s'il le veut, mais cela n'entrainera pas de réduction de tarif.

- L'alimentation, en quantité suffisante pour la durée du séjour, est fournie par le propriétaire. En cas de quantité insuffisante, le propriétaire remboursera à « Les Copains d'Astro » les frais d'alimentation avancés.

- Toute journée entamée est due, quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ.

➤ **Tarifs en visite à domicile (2026) :**

Pré-visite : 7€

Remise ou récupération des clés : 7€

Visite de 15 min : 10€

Visite de 30 min : 13€ (jusqu'à 10 kms de mon domicile) + 0,80€/km au-delà (jusqu'à 3 chats. Au-delà, me consulter)

Supplément de visite les dimanches et jours fériés : 5€

- Toute demande de visite à domicile avec l'intervention d'une tierce personne en complément, sera refusée.

❖ **Arrivée/Départ :**

- Les arrivées et départs se font sur **RDV** entre **9h et 19h**. Les horaires sont fixés d'un commun accord, à la réservation. Pour des raisons de sérénité et de sécurité, **Merci de respecter les heures fixées.**

-> Pour les arrivées/départs avant 9h ou après 19h00, un supplément de 5€ sera appliqué.

-> Pour les arrivées/départs, un dimanche ou un jour férié, un supplément de 5€ sera appliqué.

- Les enfants sont acceptés à la pension. Toutefois en cas de casse ou détérioration du matériel ou des installations, qui casse paie.

- Les objets personnels (propres) permettant de rassurer le chat sont les bienvenus (plaid, doudou...), mais la pension décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objet personnel.

La pension n'assure pas le toilettage.

- Les caisses de transport ne sont pas conservées à la pension pendant le séjour de votre chat.

❖ **Autre :**

- Vous devez être assuré en responsabilité civile pour votre animal. Vous restez responsable de tous les dommages éventuellement causés par votre animal pendant son séjour, sauf faute grave reconnue à la pension.

- Tout animal non repris de la pension 7 jours après la date départ prévue, et sans nouvelles de son propriétaire, sera considéré comme abandonné et confié à un refuge. Ceci entraînera des poursuites judiciaires envers son propriétaire et le solde du séjour majoré restera dû à la pension.

- Le propriétaire autorise la pension « Les Copains d'Astro » à mettre des photos de son animal sur son site internet ainsi que sur sa page Facebook.

- La pension « Les Copains d'Astro » s'engage à accueillir et héberger votre chat dans les meilleures conditions de confort et de propreté ; à leur apporter les soins les plus attentifs et affectueux.

Règlement intérieur valable pour tous les séjours, jusqu'à la rédaction d'un nouveau règlement intérieur